



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Inégalités entre les zones rurales et urbaines face à l'accès à la fibre optique

Question écrite n° 7590

### Texte de la question

Mme Christine Loir alerte M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur les inégalités d'accès à la fibre optique rencontrées par les habitants des zones rurales face aux zones urbaines. En 2013, le gouvernement avait pris des engagements dans le cadre du plan France Très Haut Débit, ce dernier devant être poursuivi et accéléré afin de déployer la fibre optique partout sur le territoire au plus tard d'ici fin 2025. En effet, le déploiement du très haut débit est un enjeu majeur d'aménagement du territoire et de réduction des inégalités numériques. De nombreux foyers situés en milieu rural demeurent encore aujourd'hui privés d'une connexion stable et performante. Cette situation pénalise les habitants dans leur vie quotidienne, limite le développement économique local et freine l'installation de nouveaux habitants ou d'entreprises dans ces territoires. L'inégalité principale étant le coût du raccordement qui est très élevé et dont seuls les habitants des zones rurales doivent assumer le financement. Malgré les engagements pris et les efforts consentis par certaines collectivités territoriales, les retards accumulés et les disparités de couverture entre les zones urbaines et rurales restent préoccupantes. Face à cette situation, elle souhaiterait savoir ce que compte faire le Gouvernement pour accélérer le déploiement effectif de la fibre optique dans les zones rurales et garantir un accès équitable au numérique sur l'ensemble du territoire national.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Loir](#)

**Circonscription :** Eure (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7590

**Rubrique :** Nouvelles technologies

**Ministère interrogé :** [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

**Ministère attributaire :** [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 juin 2025](#), page 5022